

A2

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'ADDITION**

⑫

N° 80 05739

Se référant : au brevet d'invention n° 79 26864 du 30 octobre 1979.

⑤4 Dispositif d'articulation de pare-soleil.

⑤1 Classification internationale (Int. Cl. ³). B 60 J 3/02.

②2 Date de dépôt 14 mars 1980.

③3 ③2 ③1 Priorité revendiquée :

④1 Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 21 du 22-5-1981.

⑦1 Déposant : Société dite : COMPAGNIE INDUSTRIELLE DE MECANISMES, CIM, résidant en
France.

⑦2 Invention de : Eugène Criton.

⑦3 Titulaire : *Idem* ⑦1

⑦4 Mandataire : Cabinet Lavoix,
2, place d'Estienne-d'Orves, 75441 Paris Cedex 09.

Certificat(s) d'addition antérieur(s) :

La présente invention est relative à un dispositif d'articulation de pare-soleil de véhicule automobile.

Le brevet principal décrit un dispositif
5 d'articulation de pare-soleil comprenant un axe dont la section a une forme générale circulaire et sur lequel est monté rotatif à frottement un palier destiné à être fixé à l'armature du pare-soleil. Suivant ce brevet, la région
10 du palier entourant l'axe a une section transversale triangulaire.

Pour empêcher le pare-soleil de retomber inopinément lorsqu'il se trouve en position inactive relevée, le brevet principal prévoit de munir l'axe d'au moins un méplat qui coopère alors avec l'un des côtés du triangle.

15 La présente invention a pour but d'améliorer la retenue du pare-soleil en position relevée en augmentant le couple de placage exercé alors sur l'axe.

A cet effet, elle a pour objet un dispositif d'articulation tel que défini ci-dessus, caractérisé en
20 ce qu'une partie du palier forme une lame élastique dont l'extrémité active est parallèle à un côté du triangle.

De préférence, l'axe comprend deux méplats diamétralement opposés dont un, plus large que l'autre, est destiné à s'appliquer sur le côté du triangle opposé
25 à la lame élastique en position relevée du pare-soleil.

De façon avantageuse, la lame élastique est découpée dans le palier en laissant libre une fenêtre fermée sur un côté duquel elle s'applique avec précontrainte en l'absence de l'axe.

30 D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront de la description qui va suivre, donnée à titre d'exemple non limitatif et en regard du dessin annexé, sur lequel:

la Fig. 1 est une vue en élévation d'un dispositif d'articulation suivant l'invention, le pare-soleil

2

étant en position abaissée;

la Fig. 2 est une vue prise en coupe suivant la ligne 2-2 de la Fig. 1;

la Fig. 3 est une vue analogue à la Fig. 2
5 mais correspondant à la position relevée du pare-soleil.

Le dispositif d'articulation représenté aux Fig. 1 et 2 est constitué de deux pièces, à savoir un axe 1 et un palier 2.

On supposera dans la suite que l'axe 1 est à
10 peu près horizontal, ce qui correspond à sa position habituelle. Cet axe 1 est dans l'ensemble rectiligne et de section circulaire. Toutefois, une extrémité 3 de cet axe est recourbée pour être montée à pivotement autour
15 d'un axe vertical X-X dans un organe non représenté de fixation du pare-soleil à la structure d'un véhicule. Le palier 2 est enfilé avec un certain serrage élastique sur l'autre extrémité 5 de l'axe 1 et, sur toute sa longueur entourée par le palier, c'est-à-dire sur quelques centimètres, cet axe 1 présente deux méplats 6, 7 inclinés à
20 60° sur l'horizontale et diamétralement opposés. Le méplat 7, de plus grande largeur que le méplat 6, est orienté vers le bas.

Le palier 2 est réalisé par pliage d'une tôle rectangulaire en acier à ressort. Il comporte sur sa longueur trois parties à peu près d'égale longueur, dont
25 deux parties extrêmes 8, 9 identiques dans lesquelles sa section transversale a la forme d'un triangle équilatéral 10 ouvert. En supposant le pare-soleil vertical, le triangle 10 est ouvert vers le bas et présente deux côtés
30 obliques 11, 12 inclinés à 60°, convergeant vers le bas, dont l'un 11 se prolonge vers le bas pour former une branche 13 de fixation de l'armature du pare-soleil. Le troisième côté 14 du triangle 10 est horizontal et relié aux deux autres par des arrondis. L'extrémité libre de la

branche 13 forme un décrochement 15 suivi d'une bande plane verticale 16 qui s'étend sur toute la longueur du palier 2.

L'armature 17 du pare-soleil est constituée
5 par un cadre filiforme métallique de forme générale rectangulaire. Les deux extrémités 18, 19 de ce cadre s'étendent parallèlement au bord inférieur du palier 2, l'une au-dessus de l'autre et près de ce bord, et sont soudées par points à la bande 16. L'armature 17 est ainsi
10 solidarisée en rotation du palier 2.

La partie centrale du palier 2 diffère des parties 8 et 9 au-dessus du décrochement 15. En effet, dans la tôle rectangulaire plane de départ a été, à partir de cet endroit, découpée sur trois côtés une languette rec-
15 tangulaire qui laisse une bande mince de métal 20 relier les parties 8 et 9 à l'extrémité libre du côté 12 du triangle 10. Cette languette, après pliage, forme une lame élastique 21 qui part à environ 45° dans le même sens que le côté 11, à partir du voisinage du décroche-
20 ment 15, puis est recourbée à peu près horizontalement vers le triangle 10, traverse la fenêtre laissée libre par son découpage et vient s'appuyer avec une force prédéterminée sur la face inférieure de la bande 20. Dans sa partie médiane, la région du palier 2 qui entoure l'axe 1 a donc
25 en section transversale la forme d'un trapèze isocèle 22 à bases horizontales constitué par le triangle 10 fermé par l'extrémité libre active 23 de la lame 21.

Dans le pare-soleil complet, représenté en traits mixtes à la Fig. 1, l'ensemble armature 1-palier 2
30 est entièrement entouré du capitonnage et du revêtement extérieur du pare-soleil, et seul un passage horizontal permet d'accéder à la région supérieure 10-22 du palier 2. Lorsqu'on introduit l'axe 1 dans ce passage, il pénètre à force dans cette région supérieure en repoussant légère-
35 ment vers le bas l'extrémité 23 de la lame 21 et en écartant légèrement le triangle 10.

Dans la position active abaissée du pare-soleil, correspondant aux Fig. 1 et 2, la branche 13 du palier 2 est verticale et le côté 14 horizontal ainsi que la partie 23 de la lame. Le côté 14 et la partie 23 de la lame sont chacun en contact avec une génératrice de la partie ronde de l'axe 1, tandis que le côté 11 s'applique sur tout le méplat 7, le méplat 6 étant situé en regard de l'angle opposé du triangle 10.

Pour relever le pare-soleil, on le fait tourner, et avec lui le palier 2, dans le sens de la flèche f de la Fig. 2. Il faut fournir un couple C^1 relativement important pour que le côté 12 quitte le méplat 7, puis un couple C^2 pratiquement constant et nettement plus faible, éventuellement presque nul, suffit à amener le côté 14 en regard de ce méplat par une rotation de 120° autour de l'axe 1. Simultanément, le petit méplat 6 est attaqué par l'extrémité 23 de la lame élastique 21. On arrive ainsi à la position de la Fig. 3, qui correspond pratiquement à l'appui de l'extrémité libre du pare-soleil contre le pavillon du véhicule. Il faut alors exercer dans le sens g opposé au sens f un couple initial C^3 nettement supérieur à C^1 pour faire quitter au pare-soleil cette position escamotée, puis, dès que le côté 14 a quitté le méplat 7, le couple C^2 précité suffit.

Le dispositif 1-2 assure donc de façon très simple deux positions stables du pare-soleil, dont l'une, la plus intéressante en pratique (pare-soleil relevé), est beaucoup plus stable que l'autre. Il est facile de choisir les relations géométriques et les matériaux pour que les couples C^1 et C^3 , et surtout ce dernier, aient une valeur garantissant cette stabilité lorsque le véhicule roule sans toutefois imposer à l'utilisateur des efforts excessifs de manoeuvre du pare-soleil.

En variante, comme au brevet principal, on peut modifier les angles et les côtés du triangle 10,

5

ainsi que la position des deux méplats 6, 7 diamétralement opposés, pour conférer au pare-soleil les positions stables désirées. On peut également prévoir sur l'axe 1 plus d'un couple de méplats diamétralement opposés pour
5 augmenter le nombre de positions stables.

Bien entendu, comme au brevet principal, l'axe 1 peut, à l'extérieur du palier 2, posséder n'importe quelle configuration compatible avec un montage particulier désiré sur le véhicule. De plus, l'armature
IO du pare-soleil peut ne pas être filiforme mais, par exemple, avoir la forme d'une plaque.

- REVENDEICATIONS -

1.- Dispositif d'articulation de pare-soleil suivant la revendication 5 du brevet principal, caractérisé en ce qu'une partie du palier (2) forme une lame élastique (21) dont l'extrémité active (23) est parallèle à un côté (14) du triangle (10).

2.- Dispositif suivant la revendication 1, caractérisé en ce que l'axe (1) comprend deux méplats (6, 7) diamétralement opposés.

3.- Dispositif suivant la revendication 2, caractérisé en ce que l'un (7) des méplats est plus large que l'autre (6) et est destiné à s'appliquer sur le côté (14) du triangle (10) opposé à la lame élastique (21) en position relevée du pare-soleil.

4.- Dispositif suivant l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la lame élastique (21) est découpée dans le palier (2) en laissant libre une fenêtre fermée sur un côté (20) duquel elle s'applique avec précontrainte en l'absence de l'axe (1).

5.- Dispositif suivant l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que la lame élastique (21) est prévue dans la partie centrale du palier (2).

